

CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS



Améliorer la qualité
de l'eau



Restaurer, préserver et valoriser
le patrimoine naturel



Assurer la protection contre
les crues



Contribuer à la gestion
de la ressource en eau



Coordonner, sensibiliser et
évaluer le Contrat de Rivière

DOSSIER SYNTHETIQUE

Dossier réalisé par



en collaboration avec
le SIVOM Val de Banquière

Avec l'appui technique et financier de



« Le Paillon... Ce torrent que les géographes romains honorèrent du nom de fleuve, flumen padus, prend naissance au quartier dit Maironese, territoire de Luceram. Il parcourt l'espace d'environ quatre lieues, et va se jeter dans la mer, sous les murs de Nice. Ses eaux, furibondes dans le moment des orages, causent d'épouvantables dévastations le long de ses bords, tandis que pendant l'été son lit est souvent à sec. ».

Ainsi s'exprimait le Baron Louis Durante, inspecteur des bois et forêts des Etats de Savoie et membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Turin dans sa « Chorographie du Comté de Nice » publiée en français à Turin en 1847.

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et la physionomie du Paillon et de son bassin versant a fortement évolué, le rural cédant largement la place à l'urbain, au moins dans la partie aval. Dans notre région, essentiellement agricole au XIXème siècle et au début du XXème, la gestion de l'eau était extrêmement rigoureuse et les ouvrages permettant l'irrigation des parcelles façonnaient le territoire. L'urbanisation croissante et la déprise agricole ont peu à peu distendu le lien entre l'homme et l'eau devenue un objet de consommation courante.

Les cours d'eau ont été de plus en plus contraints et la ressource de plus en plus sollicitée d'une manière désorganisée, voire anarchique, facilitée en partie par les progrès mécaniques (enrochements, forages individuels...).

Fort heureusement, la perception que l'on a en ce début du XXIème siècle de l'enjeu majeur que constitue pour les générations futures la préservation de notre environnement et de la ressource en eau a amené les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes à œuvrer en cohérence.

C'est dans cet esprit que depuis plus de six ans un contrat de rivière des paillons est en gestation avec pour ambition d'améliorer la qualité de l'eau, restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel, assurer la protection contre les crues, contribuer à une bonne gestion de la ressource et, bien sûr, coordonner les actions et sensibiliser les citoyens.

Le programme d'action qui est maintenant présenté dans ce contrat de rivière est ambitieux puisqu'il propose de mobiliser sur une période de cinq ans plus de 18 millions d'euros avec la participation des collectivités locales, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes Maritimes.

La réflexion qui a été menée intègre les préconisations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui reprend en droit français la directive cadre européenne sur l'Eau de 2000.

Qu'il me soit permis de remercier ici toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce programme et à la présentation qui en est faite en espérant que ce travail porte les fruits que nous attendons tous.

Bien à vous,

Le Président du Comité de Rivière



Pierre-Charles Maria
Maire de Peillon



SOMMAIRE

| | |
|--|----------------|
| A. Présentation du bassin versant | Page 06 |
| B. Le Comité d'Agrément | Page 08 |
| 1. Les observations | Page 08 |
| 2. Les réponses | Page 08 |
| C. Les études engagées dans le cadre du Contrat de Rivière | Page 10 |
| D. Les Paillons et l'atteinte du Bon Etat | Page 12 |
| 1. Les masses d'eau du bassin versant des Paillons | Page 12 |
| 2. Le programme de mesures des masses d'eau des Paillons | Page 12 |
| E. La justification des actions au regard de la DCE et du SDAGE | Page 14 |
| 1. Volet A Améliorer la qualité de l'eau | Page 14 |
| 2. Volet B1 Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel | Page 15 |
| 3. Volet B2 Assurer la protection contre les crues | Page 17 |
| 4. Volet B3 Contribuer à la gestion de la ressource en eau | Page 19 |
| 5. Volet C Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière | Page 21 |
| F. Tableau financier récapitulatif | Page 23 |
| 1. Synthèse globale | Page 23 |
| 2. Tableaux récapitulatifs des dépenses | Page 24 |

 Limite communale
 Commune



 Paillon de L'Escarène
 Paillon de Contes
 Laghet
 Banquière
 Paillon de Nice

A. Présentation du bassin versant

Situé dans le département des Alpes Maritimes, le Paillon est un fleuve côtier typiquement méditerranéen à régime torrentiel. Après avoir pris naissance dans les Préalpes Niçoises, le Paillon traverse l'agglomération niçoise avant de se jeter dans la Méditerranée au centre de la Baie des Anges.

Le Paillon draine un bassin versant de 250 km² environ très compact et fortement accidenté. Le Paillon est composé de 5 affluents principaux : le Paillon de L'Escarène, le Paillon de Contes, le Paillon du Laghet ou Laghet, le Paillon de Levens ou Banquière et le Paillon de Nice, soit un linéaire de 81 km environ.

Sa particularité est de présenter une alternance entre des étiages extrêmement faibles et persistants pouvant aller jusqu'à l'assec et des crues soudaines et violentes.

En effet, dans la basse vallée, le réseau hydrographique des Paillons subit des diminutions sensibles de son débit pouvant conduire à l'assèchement de certains tronçons lors de la période estival. Cet état résulte de pertes plus ou moins prononcées des eaux de surface au profit de la nappe alluviale, ce qui correspond à un véritable sous-écoulement occulte dans le remplissage alluvial sous-jacent.



Traversée de Nice (en crue et assec)



Entrée de la couverture
du Paillon dans Nice

La colonisation de la plaine alluviale du Paillon est très ancienne et la demande de protection a été rapidement très pressante. L'endiguement progressif du Paillon a répondu à cette attente et sa couverture actuelle dans la traversée de Nice est l'aboutissement de cette conquête par l'homme sur l'espace de liberté du Paillon.

Il existe sur le bassin versant des Paillons un système d'annonces des crues. Il permet de protéger les utilisateurs de la voie sur berge (La Pénétrante) qui emprunte le lit du fleuve et l'arche en rive gauche de la couverture de Nice (le Tunnel du Paillons).

Les vallées du Paillon, qui ont toujours été un lieu de passage, sont de plus en plus investies par des zones d'habitat et des activités diverses, accompagnées des voies de communication qui les desservent.

Les activités industrielles et artisanales sont bien représentées et, à l'exception du Paillon de Nice, chaque bras du cours d'eau possède sa carrière d'extraction de matériaux. L'activité agricole, importante jusqu'à la fin des années 50, s'est marginalisée au profit de l'urbanisation et de la mutation des activités. La surface agricole utile ne représente que 7% du bassin versant en 2000. Elle est représentée en grande majorité par le pastoralisme.

De manière générale, la qualité des Paillons est bonne et les stations situées en amont semblent indiquer que le haut bassin est encore préservé de tout atteinte anthropique. Des points noirs subsistent en aval des rejets des stations d'épuration, en particulier celles de L'Escarène et de Drap,



Cimenterie Vicat bordant
le Paillon de L'Escarène



Rejet du moulin à huile de Contes

mais aussi en aval du Moulin de Contes. Les rejets des stations d'épuration constituent souvent les débits des cours d'eau. L'absence de dilution accentue le problème de qualité des eaux.

La ressource en eau du Paillon est également très sollicitée pour des usages domestiques et industriels. Les ressources en eau des Paillons sont considérées par l'Agence l'Eau comme 'ressource stratégique'.



Partie amont du Paillon de Contes

Le haut du bassin versant, grâce à son relief escarpé, a su conserver son aspect naturel et abrite une forêt dense. Certains secteurs sont d'une qualité écologique et paysagère méconnue. L'anguille remonte toujours dans ces secteurs, montrant que le milieu conserve un bon potentiel naturel. Toutefois, de manière générale, le dernier inventaire piscicole a montré que la ressource piscicole apparaît perturbée malgré un contexte typologique favorable en tête de bassin (état sanitaire médiocre de plusieurs espèces en de nombreux secteurs).



Partie amont du Paillon de L'Escarène

Ainsi le bassin versant du Paillon est à la fois très contraint et stratégique pour les hommes. L'objectif global du Contrat de Rivière des Paillons est de mettre en place, en cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau et le futur SDAGE, **un plan de gestion global et durable permettant de rendre compatible ces enjeux humains avec la préservation et la pérennité de la ressource et des milieux naturels.**

Le contrat de Rivière permet une gestion globale, un cadre au programme d'actions des maîtres d'ouvrage, et des moyens dans le temps. Cette démarche permet aussi de croiser les thématiques liées à l'eau, ce qui implique une appréhension différente des problématiques et des réponses à apporter.

Carte d'identité des Paillons

Région : Provence Alpes Côte d'Azur

Département : Alpes Maritimes (06)

Communes : 20

Bendejun, Berre Les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, Falicon, L'Escarène, La Trinité, Levens, Lucéram, Nice, Peille, Paillon, St André de la Roche, Touët de L'Escarène et Tourrette Levens.

Etablissements publics de coopérations

intercommunales : 3

Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur ; Communauté de Commune du Pays des Paillons et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Structures intercommunales dont la vocation concerne l'eau : 4

Syndicat Intercommunal des Paillons ; Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice ; Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées et le SIVOM Val de Banquière

Population du bassin versant :

130 000 habitants environ

Bassin hydrographique : Rhône-Méditerranée

Bassin versant : Les Paillons

Réseau hydrographique : Paillon de L'Escarène, Paillon de Contes, Laghet, Banquière et Paillon de Nice

Bassin versant : 250 km²

Linéaire du cours d'eau principal : 34.5 km

Linéaire total des cours d'eau : 81 km

Altitude haute : 1500 m (Cime de Rocassiera)

Altitude basse : 0 m (Baie des Anges)

B. Le Comité d'Agrément

1. Les observations

En date du 06 septembre 2001, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse émettait un avis favorable sur le dossier préalable au Contrat de Rivière des Paillons. Les souhaits émis à cette occasion pour l'élaboration du dossier définitif, étaient de développer les deux objectifs prioritaires suivants : 'La qualité des eaux et des milieux' et 'La maîtrise du risque inondation'.

Les autres observations émises par les partenaires du Comité d'Agrément en date du 21 juin 2001, sont synthétisées ci-après.

- **DIREN PACA** : Un plan d'entretien pluriannuel de la végétation doit être mis en place. L'origine des pollutions industrielles doit être précisée et l'impact bactériologique du débouché du Paillon sur le littoral niçois doit être étudié. La ressource en eau souterraine karstique doit être mieux connue. Par rapport aux aménagements paysagers, il faudra concilier l'ouverture au public et la protection des milieux. Une bonne articulation avec le Contrat de Baie des Anges [Antibes à Cap d'Ail] devra être recherchée

- **AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE** : Une autre problématique a intégré 'la qualité de l'eau, protection de la ressource, restauration lit et berges, valorisation du patrimoine'. Il faut améliorer les connaissances suivantes : préciser les objectifs de qualité des eaux et du niveau de protection contre les inondations ; affirmer d'avantage le lien avec le littoral ; approfondir la problématique de gestion quantitative de la ressource

- **MISE ALPES MARITIMES** : La problématique de la qualité des eaux est importante avec une dérive industrielle dans le passé. Il convient de maîtriser les pollutions domestiques (assainissement urbain et individuel). Le CSP souligne le manque de données sur les milieux aquatiques, qui permettrait d'envisager des mesures de restauration

2. Les réponses

Le dossier définitif de Contrat de Rivière répond à ces attentes :

- **La maîtrise du risque inondation et la restauration de la ripisylve**

Depuis 2001, la lutte contre les inondations est clairement la priorité du SIP. De nombreuses études hydrauliques ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles ont permis de définir des travaux dont certains sont réalisés aujourd'hui (par exemple la protection des berges dans la ZA La Roseyre, la protection de la voie d'accès sur la berge en rive droite du Paillon au quartier de Terre d'Eze...).

D'autres travaux d'importance majeure figurent dans le programme du Contrat de Rivière, tels que la protection du quartier de la Condamine et de la zone d'activités Anatole France.

Au-delà de la définition d'aménagements, le volet inondation du programme d'action s'oriente vers l'amélioration de la prévention du risque, avec la rénovation du système d'annonce de crue ou encore l'analyse critique et la réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons. Cette étude permettra de définir précisément quelles sont les investigations complémentaires à mener, et réactualiser ainsi l'étude de référence de 2001 qui sert de base à tous les travaux programmés et à venir.

Les programmes pluriannuels de gestion de la ripisylve des Paillons et de la Banquière ont été établis en 2003 et sont intégrés au programme d'actions du Contrat de Rivière.

- **L'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**

Les années qui ont suivi la présentation du dossier préalable au Contrat de Rivière ont été particulièrement riches en termes d'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les études de schéma directeur d'assainissement ont été lancées et achevées pour la plupart des systèmes d'assainissement. Pas moins d'une quinzaine d'opérations ont été réalisées : le raccordement des eaux usées de Peillon au système d'assainissement de Drap, le raccordement des eaux usées de Bendejun au système d'assainissement de Contes, plusieurs raccordements de quartiers en assainissement individuels...

La Banquière ne reçoit plus aujourd'hui de rejet de station d'épuration. Sur le reste du bassin versant, la qualité des rejets a été nettement améliorée.

Dans cette dynamique, le volet A du programme d'action du Contrat de Rivière propose de finaliser les travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement. Il intègre également la problématique industrielle, plus difficile à démêler, en engageant notamment la finalisation du schéma directeur de Drap (qui comporte un volet enquête industriels) et en favorisant la sensibilisation et la concertation entre les acteurs et les services de l'état (industriels, exploitants de moulins...).

• L'amélioration des connaissances des eaux souterraines

La thèse d'A. EMILY de 2001 a permis d'améliorer sensiblement la connaissance de la ressource eau des Paillons. Le volet B3 du Contrat de Rivière est consacré à la poursuite de la caractérisation des ressources en eau du bassin versant des Paillons, en engageant en particulier une étude hydrogéologique complète comportant des investigations de terrain et l'installation d'un réseau de suivi.

• L'amélioration des connaissances des peuplements piscicoles

Le suivi de l'état des peuplements piscicoles est assuré dans le cadre des inventaires périodiques de la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes et il est réalisé en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Le dernier inventaire a eu lieu en 2005.

Une autre campagne est programmée dans le cadre du Contrat de Rivière. Le volet B1 du programme d'actions est également le cadre de la réalisation de deux importantes études que l'ONEMA souhaite engager pour la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau, portant sur la continuité écologique et la préservation des espèces patrimoniales.

• Mise en valeur des traversées de villages

Les projets de mise en valeur des cours d'eau dans la traversée des villages sont issus d'études réalisées par un bureau d'étude spécialisé en aménagement écologique. Ces projets sont conçus pour améliorer les potentialités biologiques des milieux souvent amoindries voire dégradées et pour permettre une fréquentation des milieux non pénalisante.

• Interactions avec le littoral

Le Contrat de Baie d'Antibes à Cap d'Ail, qui englobe la Baie des Anges à Nice, est en cours de finalisation. La connaissance de l'impact des Paillons sur la qualité des eaux littorales est étudiée dans le cadre de cette démarche.

Les actions qui seront engagées dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons vont certainement contribuer à diminuer les apports polluants en provenance des Paillons. C'est pourquoi il est primordial qu'une communication très suivie soit établie entre les deux structures porteuses. La chargée de mission du Contrat de Baie a été associée à la démarche du Contrat de Rivière des Paillons durant toute la concertation. Ces échanges se poursuivront après la signature des contrats.

C. Les études engagées dans le cadre du Contrat de Rivière

Depuis la réalisation du dossier préalable de 2001, de nombreuses études sont venues compléter les connaissances en terme d'hydraulique/risque inondation (réalisées en grande partie par le SIP et par le SIVOM Val de banquièrre), en terme de qualité des milieux naturels (la Fédération de pêche, le Conseil Général 06 et l'Agence de l'Eau) et en terme d'assainissement (schémas directeurs communaux ou intercommunaux).

Ces études ont été menées à l'échelle de bassins versant ou de systèmes d'assainissement, conformément aux dispositions du SDAGE. Elles ont permis d'alimenter le programme d'actions du Contrat de Rivière.

- **Le Schéma de restauration, d'aménagement et de gestion des Paillons** (2000) : cette étude fait un état des lieux du bassin versant des Paillons et préconise la réalisation d'études et de travaux. Cette étude est à l'origine du Contrat de Rivière des Paillons (**fiches action résultantes : B122, B124 et B226**).

- **Recharge et fonctionnement d'un aquifère karstique tectoniquement compartimenté : exemple des écaillles subalpines de l'Arc de Nice** (2001) : cette thèse s'inscrit dans un axe de recherche sur le fonctionnement du réservoir karstique de la vallée des Paillons (**fiches action résultantes : B311, B312, B313 et B314**).

- **Restauration du lit du Paillon à Contes entre la Passerelle Barella et la Pointe de Contes** (2001) : cette étude hydraulique définit des travaux afin de réparer les dommages causés par les intempéries de 2000.

- **Présentation de quatre vallons affluents des Paillons et inventaire des risques** (2001) : cette étude fait un état général de quatre vallons et notamment sur les risques naturels et anthropiques.

- **L'approfondissement du lit du Paillon entre le Pont A.France et le Pont de la Plana** (2002) : cette étude a pour objectif de protéger des crues la zone A.France qui est majoritairement une zone d'activité et dans une moindre mesure une zone résidentielle (**fiche action résultante : B212**).

- **La Garde, la Vernéa et l'Iscla : Etat des lieux et bilan des risques naturels et anthropiques** (2002) : cette étude porte sur l'état général et sur les risques concernant trois vallons.

- **Plan d'objectifs de restauration et d'entretien de la végétation des Paillons** (2003) : cette étude préconise selon les secteurs et les enjeux des travaux de restauration de la ripisylve (**fiches action résultantes : B111, B112 et B136**).

- **Schéma d'aménagement de la Banquièrre** (2003) : cette étude a pour objet la définition d'un programme d'aménagement destiné à alimenter le Contrat de Rivière des Paillons (**fiches action résultantes : B125, B137 et B232**).

- **Etude piscicole des Paillons** (2004) : cette étude a pour objet l'établissement de la situation piscicole des Paillons en 2004. Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Rivière des Paillons, le but est de réaliser un point zéro sur la vie piscicole dans les différents faciès que présente le cours d'eau (**fiches action résultantes : B131, B132 et B133**).

- **Etat des lieux et analyse des risques naturels du bassin versant du Laghet** (2004) : après un état du cours d'eau, cette étude fait l'inventaire de tous les ouvrages d'art traversant le Laghet.

- **Reconquête des berges du Paillon de Nice** (2004) : après un inventaire des différentes typologies des berges constituant la traversée de Nice, cette étude propose des orientations d'aménagements afin de recréer un lien entre le cours d'eau et les riverains.

• **Réhabilitation du Paillon de L'Escarène dans les traversées urbaines et périurbaines** (2005) : cette étude propose des aménagements afin de réhabiliter le cours d'eau dans les traversées de villages de L'Escarène, la Grave de Peille et de Sainte Thècle (**fiches action résultantes : B121, B134 et B322**).

• **La protection de la Condamine vis-à-vis des crues du Paillon de Contes** (2005) : cette étude propose un aménagement afin de réduire ce risque et de protéger les habitants (**fiche action résultantes : B211 et B225**).

• **Qualité des eaux superficielles du bassin des Paillons** (2005) : cette étude a pour objet de mettre à jour les données sur la qualité des eaux des Paillons (**fiche action résultante : B321**).

• **Plan de gestion du transport solide des paillons** (2007) : l'objectif général de cette étude est le rétablissement ou le maintien de la continuité globale du transit des graviers afin de préserver ou de restaurer l'équilibre entre le lit et son environnement (**fiches action résultantes : B222, B223, B227 et B231**).

• **Projet de régulation du cours d'eau de la Banquière et de stabilisation de ses berges** (2007) : cette étude a pour objectif de fournir une analyse détaillée du lit et des berges de la Banquière en vue de définir les zones à stabiliser, et de proposer des solutions de régularisation et de stabilisation des berges du cours d'eau (**fiches action résultantes : B224 et B233**).

• **Requalification des berges dans la traversée de Nice** (2008) : cette étude a pour objectif de proposer au niveau d'esquisses, des aménagements pour valoriser et renaturer les berges de Nice.

Les dates de réalisation des **schémas directeurs d'assainissement**, par système d'assainissement, sont les suivantes :

| | |
|------|--|
| 2000 | Système d'assainissement de Peille |
| 2001 | Système d'assainissement de Coaraze |
| 2002 | Systèmes d'assainissement de Drap (en cours) |
| 2003 | Système d'assainissement de Blausasc |
| 2004 | Système d'assainissement de L'Escarène |
| 2006 | Système d'assainissement de Lucéram |

D. Les Paillons et l'atteinte du Bon Etat

1. Les masses d'eau du bassin versant des Paillons

En 2005, après la publication d'un état des lieux du district hydrographique Rhône Méditerranée, la caractérisation plus poussée des différentes masses d'eau par un groupe d'experts locaux a permis de définir les objectifs d'atteinte du bon état des eaux du bassin des Paillons de la manière suivante :

• Masses d'eau superficielles

| Cours d'eau | Code DCE | Objectif Ecologique | Objectif Chimique | Objectif Global | Etat |
|------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------|-----------------------|---------------|
| Paillon de L'Escarène | FRDR76a | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Paillon de Nice | FRDR76b | Objectif moins strict | 2015 | Objectif moins strict | Bon potentiel |
| Paillon de Contes | FRDR12100 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Banquière | FRDR10459 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Laghet | FRDR11995 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Redebraus | FRDR11089 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Erbossiera | FRDR11542 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |

• Masses d'eau souterraines

| Masse d'eau | Code DCE | Objectif Ecologique | Objectif Chimique | Objectif Global | Etat |
|---|----------|---------------------|-------------------|-----------------|----------|
| Alluvion du Var et Paillons | FRDO328 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |
| Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture | FRDO232 | 2015 | 2015 | 2015 | Bon état |

2. Le programme de mesures des masses d'eau des Paillons

La caractérisation des mesures par masse d'eau est toujours en chantier. Ce programme de mesures est susceptible d'être adapté d'ici la validation définitive du SDAGE. L'ensemble des documents sera soumis à la consultation des assemblées pour une validation en mai 2009.

• Masses d'eau superficielles

| Masse d'eau | Code DCE | N° du Pb | Libellé du problème | Code mesure | Libellé mesure | Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique |
|-------------------------------|----------|----------|--|-------------|--|--|
| Paillon de Nice | FRDR76b | 1 | Gestion locale à instaurer ou développer | 1A10 | Mettre en place un dispositif de gestion concertée | En cours, avec l'établissement du dossier définitif du Contrat de Rivière (Volet C) |
| Paillons de L'Escarène | FRDR76a | 1 | Gestion locale à instaurer ou développer | 1A10 | Mettre en place un dispositif de gestion concertée | |
| Paillons de L'Escarène | FRDR76a | 14 | Déséquilibre quantitatif | 3A31 | Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements | Un premier recensement a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du dossier préalable de candidature (2001). Action inscrite dans le programme d'actions du Contrat de Rivière (volet B3) |
| Paillon de Nice | FRDR76b | 14 | Déséquilibre quantitatif | 3A31 | Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements | |

| | | | | | | |
|------------------------|---------|----|--|------|---|---|
| Paillon de Nice | FRDR76b | 15 | Altération de la continuité biologique | 3C11 | Créer un dispositif de franchissement pour la montaison | Action inscrite dans le contrat de Rivière (B131) |
| Paillon de Nice | FRDR76b | | | 5A31 | Mettre en place des conventions de raccordement | Les actions A12, A31, et A33 vont y contribuer. |
| Paillon de Nice | FRDR76b | | | 5A32 | Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets | Les actions A12, A31, et A33 vont y contribuer. |
| Paillon de Nice | FRDR76b | | | 5A50 | Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle | Les actions A12, A31, et A33, ainsi que l'action A32 relative au traitement des résidus des moulins, vont y contribuer. |

• Masses d'eau souterraines

| Masse d'eau | Code DCE | Libellé du problème | Code mesure | Libellé mesure | Actions du Contrat de Rivière répondant à la problématique |
|---|----------|--|-------------|--|--|
| Alluvions du Var et Paillons | FRDO328 | Risque pour la santé | 2A17 | Développer des démarches de maîtrise foncière | La régularisation des périmètres de protection des captages est à la charge des communes. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, peut contribuer à accélérer les démarches. L'action B311 permettra d'affiner les périmètres d'alimentation des captages et aider à la prise de décision concernant la question de maîtrise foncière. |
| Paillons de Contes et de L'Escarène | FRDO328B | Substances Dangereuses hors pesticides | 5A08 | Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux | Actions du volet A, visant à améliorer la qualité des effluents domestiques et à diminuer les rejets industriels. |
| | | Déséquilibre quantitatif | 5F01 | Etudier le Fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage | Actions B311, B313 |
| Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture | FRDO232 | Déséquilibre quantitatif | 3A11 | Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau | Cette mesure pourra être entreprise sur la base de l'action B311. L'action B315 visant à sensibiliser les usagers à la ressource en eau, accompagnera cette démarche. |
| | | | 3A31 | Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvement | Action B312 |

La majorité des actions du Contrat de Rivière des Paillons répond aux orientations et dispositions du futur SDAGE.

Citons en particulier la mise à niveau des stations d'épuration, l'intégration de la problématique industrielle et des déchets des moulins, les programmes pluriannuels de restauration de la ripisylve, les études relatives à la continuité biologique et à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales, la rénovation du système d'annonce de crues, l'étude sur les ressources en eau souterraine et la bancarisation des points de prélèvement, et l'existence d'une structure porteuse.

E. La justification des actions au regard de la DCE et du SDAGE

1. Volet A Améliorer la qualité de l'eau

Les actions proposées dans ce volet doivent être réalisées dans le cadre de la réglementation en vigueur sur l'assainissement, issue de la Directive relative aux eaux résiduaires urbaines (DERU) de 1991.

Elles répondent également aux dispositions du futur SDAGE, en particulier :

- Disposition 5A-01 : Mettre en place ou réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux de ruissellement
- Disposition 5A-02 : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents et la surveillance des réseaux
- Disposition 5A-03 : Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement
- Disposition 5C-01 : Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines ainsi que leur suivi
- Disposition 5C-02 : Réduire les rejets des sites industriels

Enfin, la MISE avait souhaité lors du Comité d'Agrément de 2001, que le Contrat de Rivière intègre la gestion des pollutions domestiques.

Tous les systèmes d'assainissement du bassin versant des Paillons ont fait l'objet de diagnostics et de programmes de travaux à l'occasion des schémas directeurs d'assainissement (celui de Drap n'est pas finalisé).

De nombreuses améliorations ont déjà été réalisées (développement de l'assainissement collectif, réhabilitation ou suppression de stations d'épuration). Ces travaux représentent une contribution forte à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles du bassin versant des Paillons. Les actions réalisées au cours des dernières années sont rappelées ci-après pour mémoire.



Ancienne Step de Tourrette-Levens

- Suppression d'anciennes Step avec raccordement à un autre réseau (Step de Peillon, Step de Bendejun, Step de Sainte Claire et Step de Tourrette-Levens)
- Création de Step (Step de Blausasc, Step de la Pallaréa)
- Extension du réseau d'assainissement à des quartiers (La Vernéa, Cannel, Lausa, La Feuilleraie, Laghet, Rocca, Tralatorre...)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement non collectif. Elle précise en particulier que les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit contribuer à réduire les pollutions des nappes et des milieux superficiels par le mauvais fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel. Sur le bassin versant des Paillons, les SPANC ont été lancés par le SILCEN et la Communauté Urbaine de Nice. Ils sont au stade du recensement et du diagnostic des dispositifs.



Nouvelle Step de la Pallaréa

Le Contrat de Rivière va permettre la poursuite des efforts engagés en matière d'assainissement des eaux usées, et

répondre ainsi aux objectifs de la DCE et aux orientations du SDAGE : "poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle".

Les actions correspondantes sont déclinées dans les trois sous volet suivants.

A1 Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement

En finalisant les travaux d'amélioration des stations d'épuration qui ne permettent pas de traiter les effluents conformément aux normes en vigueur (station de L'Escarène, de Drap en particulier).

Les actions proposées :

- **A11 Réhabilitation de la station d'épuration à L'Escarène**
- **A12 Amélioration du fonctionnement de la STEP de Drap**
- **A13 Amélioration du traitement de la station d'épuration de Lucéram**
- **A14 Travaux d'amélioration de la STEP de Peille**

A2 Développer l'assainissement domestique

En réhabilitant les réseaux de collecte d'eaux usées de manière à réduire la fréquence des rejets directs dans le Paillon. En procédant au raccordement de secteurs rejetant directement leurs effluents au milieu naturel (commune de Touët de L'Escarène) ou en assainissement non collectif.

Les actions proposées :

- **A21 Raccordement des eaux usées de Touët de L'Escarène au système d'assainissement de L'Escarène**
- **A22 Renforcement de la capacité du collecteur d'assainissement des eaux usées de l'avenue Maréchal Lyautey à Nice (Phase 1).**
- **A23 Raccordement des eaux usées du quartier de Castellar à Contes**
- **A24 Raccordement à l'assainissement collectif du nouveau Lycée de Drap**
- **A25 Raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif**
- **A26 Remplacement du collecteur DN400 « la Roseyre » 2ème tranche**

A3 Résorber les pollutions industrielles

En identifiant mieux les sources de rejets non conformes. En instaurant un plan de sensibilisation et de concertation entre acteurs concernés afin de trouver des solutions concrètes, notamment sur la problématique des déchets des moulins.

Les actions proposées :

- **A31 Finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Drap**
- **A32 Mise en place d'une démarche commune pour l'évacuation et le traitement des déchets de moulins**
- **A33 Sensibilisation sur la prise en compte des rejets industriels (conventions de rejet, prétraitement...)**

2. Volet B1 Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel

Ce volet répond à deux enjeux principaux :

L'application des dispositions du futur SDAGE, en particulier :

- Disposition 6A-02 : Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux

- Disposition 6A-07 : Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs
- Disposition 6A-08 : Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires
- Disposition 6C-05 : Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence

La réponse aux demandes faites par le Comité d'Agrément en 2001 lors de la validation du dossier préalable, en particulier la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve pour lutter contre les inondations, l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels, la valorisation du patrimoine conciliée avec la protection des milieux.



Travaux d'entretien de la ripisylve

Les réponses apportées sont déclinées dans les trois sous volets suivants.

B11 Restaurer et entretenir la ripisylve

En mettant en application le programme de gestion de la ripisylve des bassins versant de la Banquière et des Paillons. En améliorant la connaissance des petits vallons affluents non étudiés, et en prévoyant également un entretien si nécessaire

Les actions proposées :

- B111 Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons
- B112 Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve de la Banquière
- B113 Connaissance de l'état des vallons affluents



Traversée de L'Escarène

B12 Mettre en valeur la traversée des cours d'eau dans les villages

En réalisant des travaux de réhabilitation du corridor végétal et paysager au droit des traversées de village. Ces travaux ont une double fonction :
 Participer à la restauration des habitats naturels dégradés par le manque d'entretien, par le dépôt de déchets et favoriser ainsi le retour d'une vie faunistique plus riche
 Permettre aux riverains de se réappropriier le cours d'eau comme une valeur positive en créant des accès aux berges, susciter ainsi un meilleur entretien et diminuer les agressions du milieu naturel (déchets, ordures...).

Les actions proposées :

- B121 Réhabilitation et mise en valeur paysagère du Paillon dans la traversée de L'Escarène
- B122 Etude préalable à la réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Drap
- B123 Réhabilitation et renaturation des berges dans la traversée de Nice
- B124 Etude préalable à la mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes
- B125 Mise en valeur du site de Brocarel, du stade jusqu'au lit de la Banquière et protection des berges à Tralatorre.

B13 Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables

En intégrant les études que l'ONEMA doit engager dans le cadre de la DCE et du futur SDAGE (orientation fondamentale n°6-C) qui vont permettre d'établir l'état des lieux de la continuité biologique des Paillons d'une part, et la réalisation de l'étude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales d'autre part.

En poursuivant l'action engagée par la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes, de recensement de caractérisation de l'état de santé des peuplements piscicoles

En favorisant la découverte sur le terrain des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles, en créant des sentiers piscicoles au niveau de secteurs particulièrement propices (Contes - Bendejun, Grave de Peille) et en mettant en valeur des secteurs particulièrement remarquables sur le plan patrimonial et paysager tels que la grotte de Fuon Cauda.



Laune du Redebras

Les actions proposées :

- **B131 Etude préalable à l'amélioration de la continuité biologique des Paillons**
- **B132 Etude préalable à la préservation des espèces piscicoles patrimoniales**
- **B133 Campagne d'évaluation de la qualité piscicole**
- **B134 Création d'un sentier piscicole dans la traversée de la Grave de Peille**
- **B135 Création d'un sentier piscicole et floristique entre Contes et Bendejun**
- **B136 Réhabilitation et mise en valeur du vallon du Redebras**
- **B137 Protection et mise en valeur paysagère de la grotte de Fuon Cauda**
- **B138 Inventaire du patrimoine lié au milieu aquatique**

3. Volet B2 Assurer la protection contre les crues

Les actions du volet B2 répondent à l'un des 2 enjeux prioritaires du Contrat de Rivière avec "la qualité des eaux et des milieux", définis par le Comité d'Agrément en 2001 : "la maîtrise du risque inondation".

Bien que ce volet soit largement avancé depuis 2001 grâce aux études et aux travaux déjà réalisés par le SIP, il demeure une partie importante du Contrat de Rivière.

Le programme d'actions s'inscrit en cohérence avec l'orientation fondamentale n°8 du futur SDAGE, "gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau" et en particulier des dispositions suivantes :

- Disposition 8-05 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection
- Disposition 8-06 : Favoriser le transit des crues en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité, et fiabiliser la gestion de l'équilibre sédimentaire ainsi que de la ripisylve
- Disposition 8-08 : Réduire la vulnérabilité des activités existantes
- Disposition 8-09 : Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
- Disposition 8-10 : Améliorer la gestion de crise en agissant le plus en amont possible, et apprendre à mieux vivre la crise

Il s'articule autour de quatre sous volets.



Zone d'habitat de la Condamine

B21 Maîtriser les inondations dans les zones rouges

En réalisant les travaux nécessaires à la protection des biens et des personnes au droit de deux secteurs à enjeux situés en zone rouge du PPRi : la zone d'activité Anatole France et le quartier de la Condamine. Ces travaux, définis sur la base d'études hydrauliques spécifiques ont déjà été autorisés par la MISE.

Les actions proposées :

- B211 Recalibrage et protection des berges du Paillon dans le quartier de la Condamine
- B212 Augmentation de la capacité d'écoulement du lit du Paillon au droit de la ZA Anatole France

B22 Conforter les berges et les ouvrages d'art

En restaurant ou en renforçant les ouvrages existants (protections de berges, ouvrages transversaux) :

- pour assurer la continuité de leur rôle de protection des terrains riverains contre les crues ou de stabilisation du profil en long du cours d'eau
- pour éviter que la dégradation ou la destruction des ouvrages par affouillement, érosion ne génèrent des embâcles dangereux ou polluants lors des crues

Les actions proposées :

- B221 Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Banquière au niveau de la casse automobile "Cassauto"
- B222 Reprise et confortement du seuil de Sainte Thèle
- B223 Restauration des seuils 1 et 2 de Contes
- B224 Confortement et protection des berges de la Banquière entre la grotte Fuon Cauda et le pont Liprandi
- B225 Renforcement de l'enrochement du quartier "Pont de Peille" à Blausasc
- B226 Renforcement de l'enrochement en amont du pont de la Liberté dans le quartier de l'Ariane à Nice
- B227 Fosse de dissipation du seuil de Châteauvieux

B23 Garantir le libre écoulement fluvial



Chute de blocs de la carrière Vicat formant un barrage à l'écoulement

En mettant en œuvre le suivi et la gestion du transit sédimentaire après les crues, sur la base des "profils d'objectifs" définis dans le plan de gestion du transport solide. Cela permettra de réduire les risques de débordement dans les zones sensibles (pour une crue centennale), sans avoir recours à des aménagements, et par conséquent préserver les milieux naturels. Des mesures topographiques réalisées après les crues, donneront l'emplacement et les volumes de matériaux à déplacer pour conserver une section suffisante de passage.

En réalisant des travaux de recalibrage et de reprise d'ouvrages au droit des secteurs pour lesquels des études

spécifiques ont été menées et permettre le passage d'une crue centennale.

En procédant au contrôle et au suivi de la mobilité des matériaux présents dans le lit, issus de l'exploitation des carrières VICAT et de la SEC, de manière à demander leur suppression en cas de risque de mobilisation de blocs vers l'aval.

Les actions proposées :

- **B231 Gestion du transport solide, campagne topographique**
- **B232 Etude de faisabilité pour le recalibrage de la Banquière à l'aval du nouveau pont Césaire Aubé dans la traversée de Saint-André**
- **B233 Etude et travaux pour la reprise d'ouvrages dans la traversée de Saint-André de la Roche**
- **B234 Enlèvement périodique des blocs issus de l'activité de la carrière VICAT dans les clues du Paillon de L'Escarène**
- **B235 Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de mine de la carrière de la SEC dans la clue de la Banquière**

B24 Gérer le risque inondation et développer la culture du risque

En réalisant une analyse critique et une réactualisation du schéma global d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons.

En modernisant le Système d'Annonce de Crue de la Ville de Nice qui permet la fermeture du tunnel du Paillon.

En mettant en œuvre un plan de communication, de sensibilisation et concertation sur le risque inondation auprès des élus et de la population.

Les actions proposées :

- **B241 Réactualisation du schéma d'aménagement hydraulique du bassin versant des Paillons**
- **B242 Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'un modèle physique du Paillon sous couverture à Nice**
- **B243 Rénovation du système d'annonce de crue de Nice**
- **B244 Mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde Incitation à la réalisation des DICRIM**
- **B245 Incitation à la mise en place des repères de crue, sensibilisation des élus et des riverains à la conscience du risque**

4. Volet B3 Contribuer à la gestion de la ressource en eau

"Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir" est l'orientation fondamentale n°7 du projet de SDAGE.

Les actions du volet B3 permettent de répondre aux dispositions qui en découlent :

- Disposition 7-01 : Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins
- Disposition 7-07 : Recenser et contrôler les forages publics et privés de prélèvements d'eau

L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau des Paillons avait été demandée lors du Comité d'Agrément en 2001. Elle est en effet nécessaire pour disposer d'un état des lieux exhaustif et définir un plan



Forage de La Sagna

d'action pour rééquilibrer la ressource.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention et de la maîtrise des risques pour la santé humaine (orientation fondamentale n°5E), il est demandé d'achever la mise en place des périmètres de protection réglementaires des captages d'eau potable (disposition 5E-04).

B31 Améliorer la connaissance de la ressource en eau



Jaugeage du Paillon

En réalisant une étude hydrogéologique complète. Cette étude sera menée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Les « Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture » (masse d'eau FRDO232) et « Alluvions du Var et Paillons » (masse d'eau FRDO328) figurent dans la liste des masses d'eau stratégiques. Ces aquifères représentent des ressources en eau particulièrement importantes pour le département des Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, l'étude la plus récente sur la ressource est la thèse de A. Emily. Cependant des investigations complémentaires doivent être menées, en particulier pour préciser les mécanismes régissant les assecs et par conséquent les relations entre les eaux de surface et les eaux souterraines.

En poursuivant l'action du SIP et en amplifiant le suivi périodique des étiages, des assecs et de la piézométrie (grâce au réseau de mesure opérationnel qui sera installé dans le cadre de l'étude hydrogéologique).

En procédant au recensement et à la bancarisation des points de prélèvements.

En mettant en œuvre un plan de communication et de sensibilisation à l'attention des usagers de la ressource.

Les résultats de ces études serviront de base à la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi qu'à sa protection.

Les actions proposées :

- **B311 Amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine, de ses modalités d'exploitation, et des échanges avec les eaux de surface**
- **B312 Quantification et bancarisation des points de prélèvements**
- **B313 Suivi annuel des réseaux de piézomètres installés dans le cadre de l'étude hydrogéologique (fiche B311)**
- **B314 Suivi des débits, des assecs et des étiages**
- **B315 Sensibilisation des usagers à la ressource en eau**



Campagne de prélèvement 2005

B32 Protéger et mettre en valeur la ressource en eau

En intégrant les résultats du suivi périodique de la qualité des eaux superficielles mené par le Conseil Général des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'Eau.

En incitant les communes à finaliser la procédure de mise en place des périmètres de protection.

En mettant en valeur le patrimoine hydrogéologique (sources de Sainte-Thècle).

Les actions proposées :

- **B321 Campagne de mesure de la qualité des eaux**

- **B322 Mise en valeur des sources de Sainte-Thècle**

5. Volet C Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière

Les actions proposées dans le volet C répondent à la nécessité pour tous les contrats de milieu, d'organiser la gestion, la communication et l'évaluation du programme d'action. Elles répondent notamment aux dispositions suivantes du futur SDAGE :

- Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité.
- Développer ou renforcer la gestion durable dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants, cela afin d'organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau.

C1 Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière

En se dotant des moyens humains nécessaires à cette mission de première importance. La gestion du Contrat de Rivière des Paillons sera assurée par chargé de missions Contrat de Rivière. Le SIP va prochainement lancer une procédure de recrutement pour ce poste.

En complément et en appui technique, le chargé de missions du SIP en poste depuis 1999, continuera à assurer la préparation et le suivi des travaux. Il accompagnera le chargé de missions du Contrat de Rivière pendant sa prise de poste étant donné sa bonne connaissance des milieux et de l'ensemble des acteurs (collectivités, services de l'état...). Le détail des fonctions des deux postes est fourni dans les fiches action.

Les actions proposées :

- **C11 Création d'un poste de chargé de missions du Contrat de Rivière**
- **C12 Maintien du poste de chargé de missions au SIP**



Sensibilisation des scolaires par la FPPMA

C2 Informer et sensibiliser le public

En se dotant des moyens techniques nécessaires à une diffusion la plus large possible de la démarche du Contrat de Rivière et des actions engagées

En soutenant l'action pédagogique destinée aux enfants, engagée depuis plusieurs années par la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes (milieux aquatiques) et la CANCA (littoral et rôle des stations d'épuration)

Les actions proposées :

- **C21 Création de supports de communication et de sensibilisation autour du Contrat de Rivière**
- **C22 Sensibiliser les scolaires à la pêche et au milieu aquatique**
- **C23 Sensibiliser les scolaires à la rivière, à la mer et au rôle des STEP**

C3 Evaluer le Contrat de Rivière

En établissant et en alimentant le tableau de bord dédié au Contrat de Rivière. En rédigeant les rapports d'avancement du programme d'actions du Contrat (rapport à mi-parcours et rapport de fin de Contrat), destinés à être diffusés

L'observatoire et le tableau de bord de suivi des actions du Contrat de Rivière comporteront deux outils principaux:

- Une base de données du programme d'actions : outil informatique de gestion permettant un suivi régulier, technique et financier de l'avancement des actions
- Un tableau de bord de suivi et d'évaluation environnementale des actions, qui fera l'objet d'un rapport annuel. Le SIP utilisera le tableau de bord réalisé par le RRGMA (Réseau Régional des Gestionnaires des milieux aquatiques).

Les rapports auront pour objet de communiquer à l'ensemble des partenaires du Contrat, une analyse du programme des actions engagées et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les actions proposées :

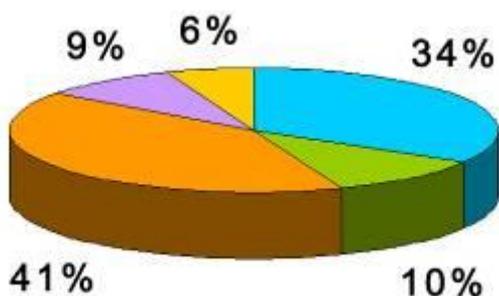
- **C31 Mise en place d'un observatoire et d'un tableau de bord de suivi des actions**
- **C32 Bilans intermédiaire et final du Contrat de Rivière**

F. Tableau financier récapitulatif

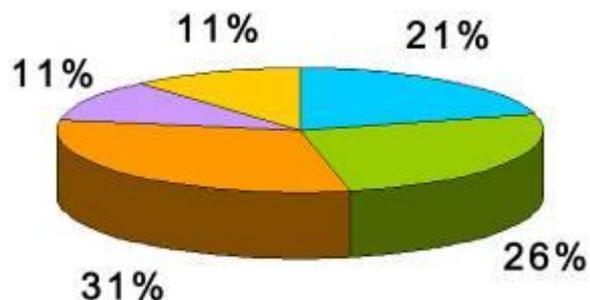
1. Synthèse globale

Le programme d'actions est décliné suivant 5 objectifs formant les différents volets du Contrat de rivière et en 15 sous objectifs correspondant aux sous volets.

| Objectifs | Volet | Sous objectifs | Sous volet | Nb actions | Coût HT | |
|---|-------|--|------------|------------|------------------------|----------------|
| Améliorer la qualité de l'eau | A | Améliorer, créer ou supprimer des ouvrages de traitement | A1 | 4 | 1 880 000.00 € | 5 925 000.00 € |
| | | Développer l'assainissement domestique | A2 | 6 | 4 045 000.00 € | |
| | | Résorber les pollutions industrielles | A3 | 3 | - € | |
| Restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel | B1 | Restaurer et entretenir la ripisylve | B11 | 3 | 688 000.00 € | 1 822 376.00 € |
| | | Mise en valeur de la traversée des cours d'eau dans les villages | B12 | 5 | 661 500.00 € | |
| | | Favoriser la circulation et le développement des poissons et mettre en valeur les sites remarquables | B13 | 8 | 472 876.00 € | |
| Assurer la protection contre les crues | B2 | Maîtriser les inondations dans les zones rouges | B21 | 2 | 4 659 000.00 € | 7 218 940.00 € |
| | | Conforter les berges et les ouvrages d'art | B22 | 7 | 1 420 940.00 € | |
| | | Garantir le libre écoulement fluvial | B23 | 5 | 719 000.00 € | |
| | | Gérer le risque inondation et développer la culture du risque | B24 | 5 | 420 000.00 € | |
| Contribuer à la gestion de la ressource en eau | B3 | Améliorer la connaissance de la ressource en eau | B31 | 5 | 1 305 000.00 € | 1 615 000.00 € |
| | | Protection et mise en valeur de la ressource en eau | B32 | 2 | 310 000.00 € | |
| Coordonner, sensibiliser et évaluer le Contrat de Rivière | C | Suivre et coordonner les actions du Contrat de Rivière | C1 | 2 | 652 560.00 € | 1 013 660.00 € |
| | | Informier et sensibiliser le public | C2 | 3 | 273 100.00 € | |
| | | Evaluer le Contrat de Rivière | C3 | 2 | 88 000.00 € | |
| TOTAL | | | | 62 | 17 594 976.00 € | |



Répartition financière par volet



Répartition du nombre d'actions par volet

2. Tableaux récapitulatifs des dépenses

Les 62 actions sont hiérarchisées selon 3 grands niveaux de priorités :

Priorité 1 : Action indispensable à réaliser pour l'atteinte du bon état et du respect réglementaire

Priorité 2 : Action permettant l'amélioration des milieux

Priorité 3 : Action de volonté locale

Les actions en priorité 1 :

| Volet | Nb actions | Coût HT | Etat | Agence de l'Eau | Région | Conseil Général | Maîtres d'Ouvrages |
|--------------|------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| A | 7 | 2 535 000.00 € | | 726 500.00 € | 172 000.00 € | 800 475.00 € | 836 025.00 € |
| B1 | 5 | 773 000.00 € | | 231 400.00 € | 224 900.00 € | 77 300.00 € | 239 400.00 € |
| B2 | 9 | 6 053 940.00 € | 1 065 500.00 € | 16 000.00 € | 1 217 788.00 € | 809 052.00 € | 2 945 600.00 € |
| B3 | 5 | 1 375 000.00 € | | 821 500.00 € | 148 500.00 € | 402 500.00 € | 2 500.00 € |
| C | 5 | 949 660.00 € | | 452 250.00 € | 125 130.00 € | | 372 280.00 € |
| TOTAL | 31 | 11 686 600.00 € | 1 065 500.00 € | 2 247 650.00 € | 1 888 318.00 € | 2 089 327.00 € | 4 395 805.00 € |

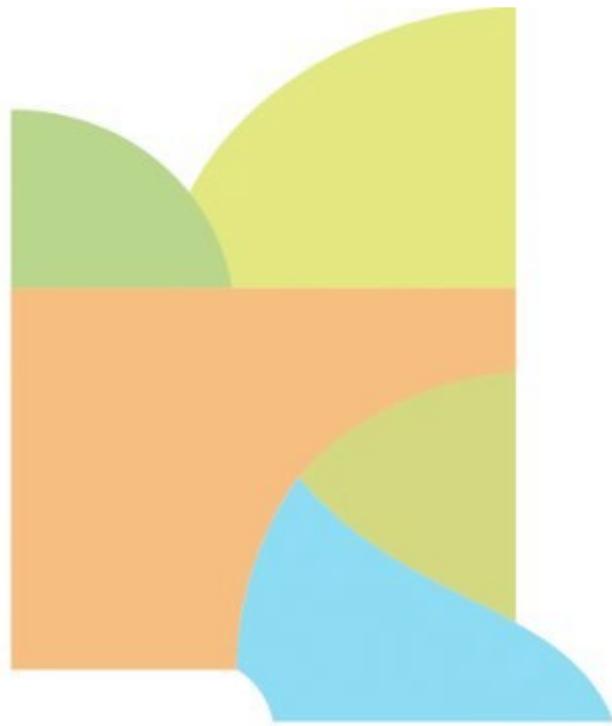
Les actions en priorité 2 :

| Volet | Nb actions | Coût HT | Etat | Agence de l'Eau | Région | Conseil Général | Maîtres d'Ouvrages |
|--------------|------------|-----------------------|------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| A | 4 | 3 240 000.00 € | | 480 000.00 € | | 676 500.00 € | 2 083 500.00 € |
| B1 | 5 | 854 376.00 € | | 256 313.00 € | 256 313.00 € | 85 438.00 € | 256 312.00 € |
| B2 | 4 | 330 000.00 € | | | | 33 000.00 € | 297 000.00 € |
| C | 1 | 64 000.00 € | | | 12 800.00 € | | 51 200.00 € |
| TOTAL | 14 | 4 488 376.00 € | - € | 736 313.00 € | 269 113.00 € | 794 938.00 € | 2 688 012.00 € |

Les actions en priorité 3 :

| Volet | Nb actions | Coût HT | Etat | Agence de l'Eau | Région | Conseil Général | Maîtres d'Ouvrages |
|--------------|------------|-----------------------|------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| A | 2 | 150 000.00 € | | | | 48 000.00 € | 102 000.00 € |
| B1 | 6 | 195 000.00 € | | 24 000.00 € | 18 000.00 € | 19 500.00 € | 133 500.00 € |
| B2 | 6 | 835 000.00 € | | | 167 000.00 € | 81 000.00 € | 587 000.00 € |
| B3 | 2 | 240 000.00 € | | 66 000.00 € | 24 000.00 € | | 150 000.00 € |
| C | 1 | Contrat de Baie | | | | | |
| TOTAL | 17 | 1 420 000.00 € | - € | 90 000.00 € | 209 000.00 € | 148 500.00 € | 972 500.00 € |

NOTE



CONTRAT RIVIÈRE

Paillons



Syndicat Intercommunal des Paillons
672 avenue de l'Hôtel de Ville – Sainte Thècle – 06440 Peillon
Tel : 04 93 79 91 04 Fax : 04 93 79 87 65 Courriel : si.paillons@wanadoo.fr